|  |
| --- |
| **CONSEIL COMMUNAL DE MORGES** |
| Extrait de procès-verbal de la séancedu 2 mars 2016 |
| Présidence de M. Laurent Beauverd |
| Conseillers presents : 87 |
|  |

|  |
| --- |
| **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES*** selon le préavis de la Municipalité,
* après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l’étude de ce projet ,
* considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour
 |
| **décide :**1. d’accorder à la Municipalité l’autorisation de procéder aux opérations foncières nécessaires à la réalisation du PPA Morges Gare-Sud, telles que décrites dans le plan établi le 5 juin 2012 par un bureau de géomètre ;
2. d’autoriser la Municipalité à promettre de céder, puis à céder gratuitement à la Société Immobilière de la Place de la Gare A SA, à Morges, une surface totale d’environ 876 m2, correspondant aux numéros ad hoc 8 (120 m2), 9 (699 m2), 11 (13 m2) du plan intitulé « Emprises », établi le 5 juin 2012 par un bureau de géomètre, ces surfaces étant indicatives, les surfaces définitives étant définies après réalisation des aménagements de surface ;
3. d’autoriser la Municipalité à promettre de céder, puis à céder gratuitement à Chemins de fer fédéraux suisses CFF une surface d’environ 181 m2, à détacher du domaine public actuel de la Place de la Gare, correspondant au numéro ad hoc 14 du plan intitulé « Emprises » établi le 5 juin 2012 par un bureau de géomètre, cette surface étant indicative, la surface définitive étant définie après réalisation des aménagements de surface ;
4. d’accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'220'000.00 pour les études d’avant-projets des aménagements de surfaces, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec le réaménagement de la Place de la Gare et du secteur Morges Gare-Sud ;
5. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 122'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2017.
 |
|  |  |  |

|  |
| --- |
| Résultat du vote : Les conclusions amendées du préavis sont acceptées à l’unanimité des avis exprimés. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Ainsi délibéré en séance du 2 mars 2016.L’attestent : |
|  | Le président |  | La secrétaire |
|  | Laurent Beauverd |  | Tatyana Laffely Jaquet  |